

Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 commune-de-warluzel@orange.fr
Restez informé sur www.warluzel.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



JUILLET 2023

Chers habitants de Warluzel

Nous voici arrivés aux beaux jours de l'été avec ses longues soirées éclairées de soleil. La commune se réjouit de pouvoir vous retrouver ces prochains jours de Juillet. Pouvoir se rencontrer et échanger est essentiel dans la vie d'un petit village.

Les six premiers mois de l'année nous ont permis de reprendre une vie normale après deux années de crise sanitaire. Notre monde reste fragile avec de nombreux conflits et beaucoup d'incertitudes.

Les troubles des jours derniers en témoignent encore.

Comment en sommes-nous arrivés là en France? Tant de dégradations gratuites d'écoles, de mobiliers urbains, de commerces, d'hôtels de police, de mairies...

Aurions-nous oublié notre histoire, la valeur et le prix d'une démocratie pour que vive la paix, la liberté et le respect de chacun dans un souci de bienveillance et d'épanouissement des membres formant notre nation?

Il nous faut relire humblement les erreurs ou manquements dans les grandes orientations sociétales. Quelle place avons-nous laissé dans un monde globalisé, au bien commun et au vivre ensemble ?

Les sociétés tendent à se cloisonner au lieu de se rejoindre. Le pluriculturalisme nous confronte au lieu de nous enrichir. Trop de nos jeunes se désespèrent du sens de leur vie ainsi que de la survie de la planète.

Et pourtant... je reste convaincu que bien des choses peuvent être faites : à commencer par encourager chacun dans ce qu'il est, au cœur de sa famille, de l'école, des associations, des entreprises, bref partout où l'homme peut se révéler et apporter sa valeur ajoutée.

La chance d'habiter un petit village doit nous permettre cette relation de proximité. Le conseil et moi-même réfléchissons à tout ce qui pourrait faciliter nos rencontres. Une réflexion est en cours, suite à l'enquête auxquels certains ont répondu.

Damien BRICOUT, Maire

Bulletin Juillet 2023 **Sommaire**

| | |
|---------------------------|---------|
| Eglise de Warluzel | 1 |
| Mot du Maire | 2 |
| Infos diverses | 3 - 10 |
| Budgets | 10 - 11 |
| Rétrospective | 12 - 14 |
| Calendrier manifestations | 15 |
| Souvenirs | 16 |

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58
ou par mail à l'adresse
commune-de-warluzel@orange.fr

Restez informé sur le site communal www.warluzel.fr
et sur la page  **Mairie de Warluzel**

INFORMATIONS



Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 5 au 27 août 2023 pour les congés d'été. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de bonnes vacances.

Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

*La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).*

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.



Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

VIGILANCE SECHERESSE

Le département du Pas-de-Calais est en vigilance sécheresse depuis le 17 avril 2023. L'état des ressources en eau en sortie d'hiver justifie d'appliquer des règles de bon usage d'économie d'eau.

Tous ensemble économisons l'eau !

Veillez à la consommation d'eau en général,

Attention aux fuites,

Pensez à la récupération d'eau,

Ci-contre, retrouvez quelques conseils pour vous aider.

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosage quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

À LA MAISON

- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage
- Ne faites pas tourner le lave-linge ou le lave-vaisselle à moitié vide
- Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

LA CHASSE AUX FUTITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = une centaine de m³ par an

SMAV

La mise en place des cartes d'accès aux déchèteries du territoire est en cours.

La demande de badge se fait en ligne sur le site www.sma62.fr. Pour ce faire, il suffit de compléter le questionnaire en ligne et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité du demandeur.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de Julie au secrétariat communal 03 21 48 24 01 ou commune-de-warluzel@orange.fr



La déchèterie d'Avesnes le Comte a déménagé derrière la communauté de communes des Campagnes de l'Artois depuis le 5 juin 2023. L'ancien site est totalement fermé au public depuis cette date.

INTRAMUROS

La commune de Warluzel en collaboration avec les Campagnes de l'Artois, met à la disposition des habitants une application locale.

Vous pouvez y retrouver les informations locales, l'actualité, ...
Vous pouvez également signaler des incidents et être alerté en cas de coupure de services, de danger, ...

N'hésitez pas à télécharger l'application gratuite et vous connecter à la commune de Warluzel

Taille des haies, attention aux dates !



A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet.

Afin d'éviter les accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies. Une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation.

Elle peut également toucher des fils conducteurs aériens (EDF, France Telecom,...) ou masquer des panneaux de signalisation routière.

Dans tous les cas la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident.

Frelons asiatiques :

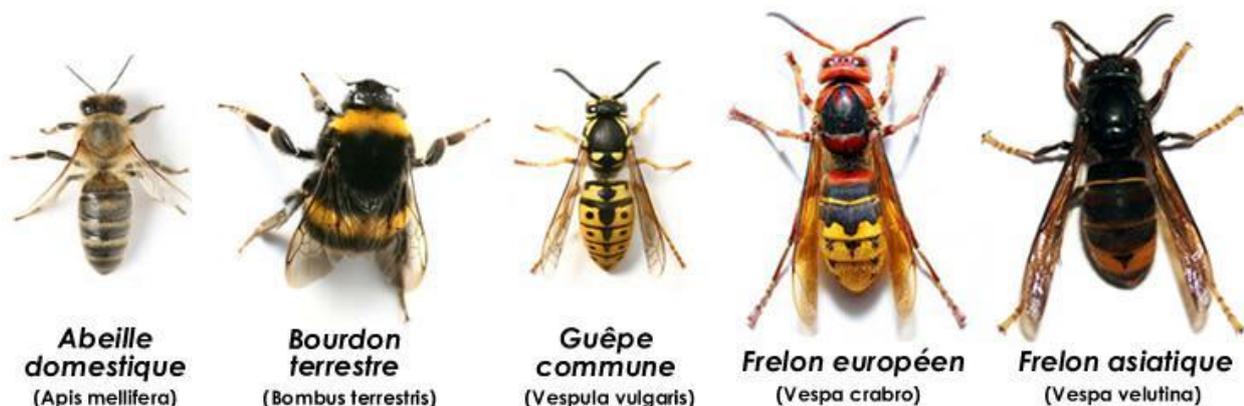
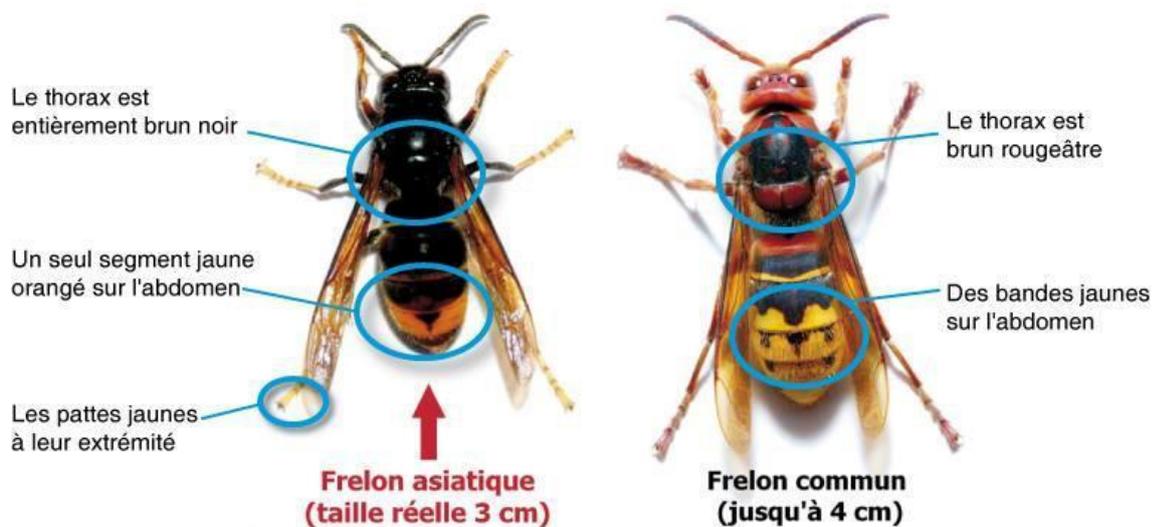
Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a été introduit accidentellement en France en 2005, dans le Lot-et-Garonne, via des poteries importées de Chine.

Depuis, il connaît une croissance exponentielle tant au niveau de l'augmentation de sa population que de sa progression géographique. Il est aujourd'hui présent dans quasiment tous les départements français et il s'est même étendu au-delà du territoire national (Espagne, Italie, Suisse, Allemagne...). Il a été détecté dans le département de la Somme en 2015.

Il représente à la fois un risque pour la sécurité et la santé publique mais aussi un danger pour l'environnement. S'il est peu agressif lorsqu'il est seul, la colonie peut s'avérer dangereuse en cas d'attaque massive suite à des perturbations involontaires du nid (travaux d'entretien des espaces verts...). C'est aussi un redoutable prédateur d'insectes pollinisateurs en général, surtout de l'abeille, qui menace la filière apicole et la biodiversité.

D'un point de vue réglementaire, le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne. Il est aussi classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis mellifera*).

Le frelon asiatique se différencie de son cousin européen (*Vespa crabro*) par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus sombres (thorax noir, abdomen foncé avec une fine strie jaune près du thorax, seul le 4^{ème} segment de son abdomen porte une large bande jaune orangée).



RECONNAISSANCE DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

LES NIDS PRIMAIRES (AU PRINTEMPS ET DÉBUT DE L'ÉTÉ) :

Au début du printemps, la nouvelle reine fonde sa colonie en fabriquant un nid primaire, à partir de fibres de bois mâchées formant une sorte de papier grossier.

Caractéristiques :

- Généralement à hauteur d'homme, dans un endroit abrité (cabanon, bord de toit, véranda, roncier...),
- De forme arrondie,
- De couleur sable,
- De la taille d'une orange,
- Avec une entrée basale.



Nid primaire sur la poutre d'une véranda >>>



<<< A l'intérieur, des larves à différents stades de maturation

LES NIDS SECONDAIRES (ÉTÉ ET AUTOMNE) :

Le plus souvent, lorsque le nid primaire devient trop étroit ou que les conditions ne sont plus favorables, la colonie se délocalise vers un nid secondaire construit à un emplacement plus dégagé et élevé.

Caractéristiques :

- Généralement en hauteur, dans un arbre (mais parfois dans des haies, garages, toitures...)
- De la forme d'une goutte (dans les arbres),
- Base fermée (alvéoles non visibles),
- Avec une petite entrée latérale,
- De 40cm à 1m,
- Jusqu'à 3 000 insectes en fin de saison.



Nid primaire des frelons européens

ATTENTION : NE PAS CONFONDRE LE NID DES FRELONS ASIATIQUES AVEC LES NIDS DE FRELONS EUROPÉENS !

Le nid primaire des frelons européens est de **couleur grise**, alors que celui des frelons asiatiques est de couleur sable.

Le nid secondaire des frelons européens est caractérisé par **une large entrée basale et des alvéoles visibles**. Il se situe le plus souvent à l'abri (granges, bâtiments...).



Nid secondaire des frelons européens

QUE FAIRE FACE À UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?



1 - Se protéger

- Restez éloigné du nid d'au moins 15m.
- Maintenez vos portes et fenêtres proches fermées.
- N'entreprenez pas de travaux susceptibles de les déranger par du bruit ou des vibrations (taille des haies, bricolages...) au risque de déclencher **une attaque massive**.
- Ne cherchez pas à retirer ou détruire le nid par vos propres moyens (nécessité d'avoir des équipements de protection adaptés du fait notamment de la taille de l'aiguillon et du risque de projection de venin).
- N'utilisez jamais de lance à eau ou de fusil pour détruire le nid (risque important **d'attaque massive** et de dispersion des reines qui recréeront immédiatement d'autres nids à proximité).
- **En cas de danger grave et imminent : appelez les pompiers (18).**



2 - S'assurer de l'espèce concernée

- Vérifiez qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques en activité avant de passer à l'étape 3



3 - Signaler

- Signalez sa présence **en mairie**.
- Ces signalements sont ensuite transmis à la Préfecture afin de suivre les indicateurs sur nos territoires et ajuster les plans d'actions en conséquence.



4 - Faire détruire le nid

- Pour lutter efficacement contre la prolifération de cette espèce invasive, **tous les nids de frelons asiatiques en activité doivent être détruits** par une société spécialisée dont la liste est établie par la Préfecture.
- La destruction des nids sur le domaine public et ceux à proximité immédiate des établissements recevant du public avec des enjeux (crèches, établissements scolaires, maisons de retraite...) peut être assurée par les pompiers.
- **Ne pas chercher à détruire un nid par vos propres moyens : risque d'attaque massive !** La destruction des nids doit se faire par un professionnel car l'intervention nécessite une connaissance et des protections spécifiques (long dard et projection de venin) ainsi que du matériel adapté surtout pour les nids en hauteur.

Dépôts sauvage

La Commune connaît une recrudescence d'abandon de déchets, d'ordures ménagères et de dépôts sauvages.

Ces comportements engendrent non seulement des problèmes d'hygiène et de propreté, mais ils induisent aussi des coûts de traitement supplémentaires non négligeables pour les contribuables et constituent un risque pour la sécurité lorsque cela entrave la circulation.

Nous vous rappelons que ces incivilités, qui dégradent notre cadre de vie, sont punies par la loi. **Nous vous rappelons également que le brûlage de déchets même verts est également interdit.**

DÉPÔTS SAUVAGES : CE QUE JE RISQUE

La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres, ...) et l'entrave à la circulation.

- ◆ L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3.000 € et le véhicule peut être confisqué.
- ◆ La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150.000€, astreintes journalières jusqu'à 1.500€.



La collectivité oeuvre au quotidien pour entretenir les espaces publics et garantir un cadre de vie agréable, participant au bien vivre ensemble.

Mais ce défi ne peut être relevé efficacement qu'avec la contribution de tous et la volonté de chacun de préserver notre bien commun.

Nous sommes tous concernés et avons tous à y gagner. Soyons civiques et responsables !



ECHARDONNAGE

La destruction des chardons est obligatoire sur tous les terrains clos ou non. Celle-ci doit s'effectuer au cours du Printemps et de l'Été et devra être terminée ou renouvelée avant leur floraison. La destruction des chardons dans le Pas-de-Calais est règlementée par arrêté préfectoral du 11 juin 2001.

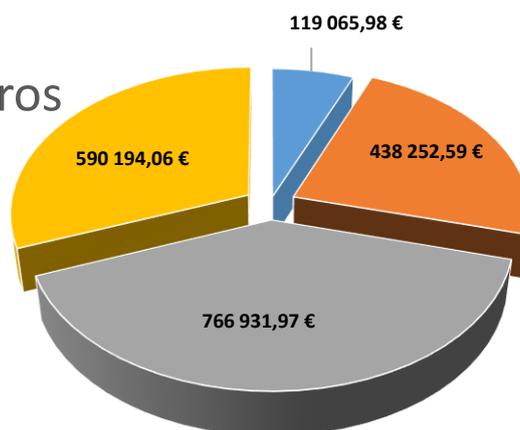


BUDGETS :

Le Conseil Municipal a voté le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation comme suit :

Résultats 2021:
excédent 142 448,70euros

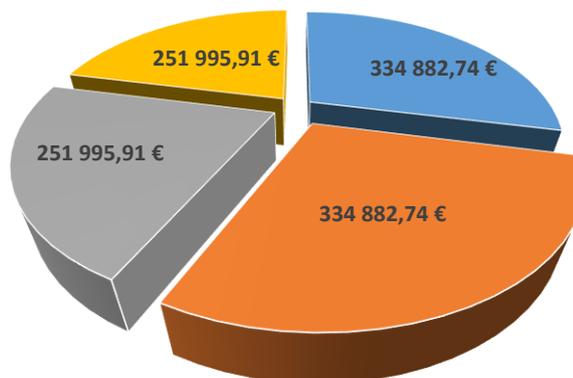
- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement



Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2023

Prévisions 2022

- dépenses de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- recettes d'investissement



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 39.34 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 47.91 %
- Taux Habitation : 18.53 %

Les dotations de l'état pour 2023 s'élèvent à 60 396 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 32 816 €
- Dotation de solidarité rurale : 16 719 €
- Dotation nationale de péréquation : 6 099 €
- Dotation aux élus locaux : 4 762 €

Ces dernières sont stables en comparaison avec 2022 puisque la commune avait touché 60 882 €.

Pour le budget 2023, l'ensemble du Conseil Municipal a voté :

- L'élargissement de la rue d'Humbercourt et de la rue des sabotiers
- Le remplacement de la porte de l'église
- L'assainissement de la mairie et de l'ancienne école
- Une autolaveuse pour la salle des fêtes
- Une armoire ignifugée et un écran d'ordinateur pour la mairie

RETROSPECTIVE

➤ Repas des aînés

Après quelques années de livraison à domicile pour le repas des aînés, se fut un plaisir de retrouver chacun autour de la table pour ce traditionnel rendez-vous.



Un panier garni a été remis aux doyens présents dans la salle : Mme HARDUIN et Mr BRICOUT

➤ Les Hauts-de-France propres

Une nouvelle édition des Hauts de France propres a permis de nettoyer notre jolie commune.

Nous remercions encore tous les participants qui ont contribué à la collecte de 3m3 de déchets.

Comme nous vous le rappelons dans ce bulletin, nous comptons sur votre civisme pour ne pas jeter vos déchets dans la nature.



➤ Pâques

A l'occasion de la fête de Pâques, le comité des fêtes et le conseil municipal ont organisé des activités pour les enfants. Une petite course aux œufs, les yeux bandés, un petit parcours d'obstacles et de la cuisine.

Chaque enfant a pu repartir les bras chargés de gourmandises et des sablés qu'il avait confectionné.



➤ Commémoration 8 mai



Le traditionnel hommage aux morts pour la France s'est déroulé au monument aux morts, en présence de la population, qui s'est vue offrir un vin d'honneur à la salle des fêtes à l'issue du discours.



➤ Fête des mères

Comme chaque année, le conseil municipal et le comité des fêtes ont convié les mamans à se retrouver pour honorer la journée leur est dédiée.



A cette occasion, Mme Fournier a lu un discours qui a beaucoup plu, à la demande des mamans nous le partageons avec vous :

Nous remercions tous les participants, enfants, mamans et papas aussi, à cette journée honorifique.

« Comme l'année dernière, c'est un plaisir pour moi de vous retrouver à l'occasion de la mise à l'honneur des mamans. Bien que toutes différentes, les Mamans sont unies par cet amour maternel universel, que nous célébrons aujourd'hui, avec un peu d'avance. Aussi, c'est avec un immense plaisir que je voudrais remercier toutes les Mamans ici présentes, pour leur dévouement et l'amour qu'elles donnent chaque jour à leurs enfants.

Je souhaite également associer à cette célébration toutes les familles. La famille est en effet un élément fondamental du développement de l'enfant.

Il est donc important de souligner le rôle primordial des parents, qui doivent accompagner leurs enfants, en les aidant à devenir des personnes responsables et des futurs citoyens de demain.

La mère est, depuis des générations et dans toutes les cultures, au centre de la famille. Mais je tiens aussi à souligner le rôle du père qui a la même responsabilité que la mère, de prendre soin de ses enfants. Ces derniers ont besoin d'une mère, mais aussi d'un père.

Je remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et du comité des fêtes pour l'organisation de cette fête des mères.

Enfin, je voudrais vous remercier d'être venues si nombreuses pour partager ce moment festif et vous souhaite à toutes de passer une bonne après-midi. »



➤ SOLIHA TRUCK

Le 1^{er} juin, nous avons eu le passage du Soliha truck accompagné d'une équipe France Services de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Le premier présentait dans le camion les aménagements possibles pour adapter et faciliter le quotidien des personnes âgées ou à mobilité réduite, le second conseillait les intéressés sur les aides financières pouvant être débloquées pour les aménagements choisis.



Calendrier manifestations à venir

Festivités du 14 JUILLET



N'oubliez pas d'inscrire vos enfants.

Nous vous attendons à 15h au monument Plaisant.

Ducasse communale

Le 22 juillet :

**Brocante de 8h à 17h (bulletin d'inscription disponible en mairie)
Jeux gonflables, restauration et buvette sur place**

Repas dansant à partir de 19h (inscription en mairie au plus tard le 14 juillet)

Le 23 juillet :

**Apéritif concert à partir de 11h30
Jeux gonflables, restauration et buvette sur place**

Le 24 juillet :

Messe pour les défunts de la paroisse

SOUVENIRS



Voici une nouvelle photo souvenir de la période où le coq de l'église a été remplacé.
Celui-ci est fièrement brandi au dernier rang.

Certains Warluzellois se reconnaîtront certainement sur ce cliché.

Nous remercions les personnes qui nous partagent leurs souvenirs sur la commune et dont nous prenons à notre tour plaisir à partager avec vous.

N'hésitez pas à venir en mairie déposer vos souvenirs (tous les documents sont restitués immédiatement).